



U3 P3 E2/3 C2



Descriptif type



Revêtement de sol PVC acoustique U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié **QB UPEC-A+** : 19 dB en lés de 2 m classé U3 P3 E2/3 C2 type **Sarlon Primeo 33**.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,10 mm.

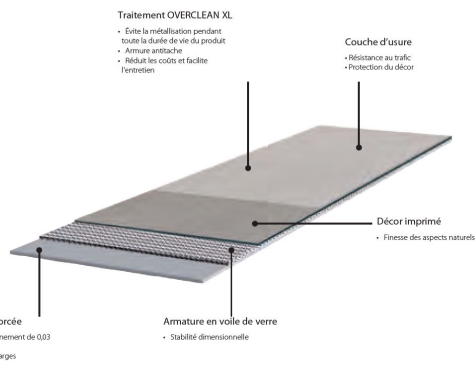
Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente de 0,60 mm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL qui facilitera l'entretien du revêtement de sol, lui évitera une métallisation pendant toute sa durée de vie et qui lui permettra d'avoir une résistance à la glissance R10.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant ⁽¹⁾).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme **Tournesol** ⁽²⁾.

Découvrir l'ensemble de la gamme coloristique



Mode de pose et entretien

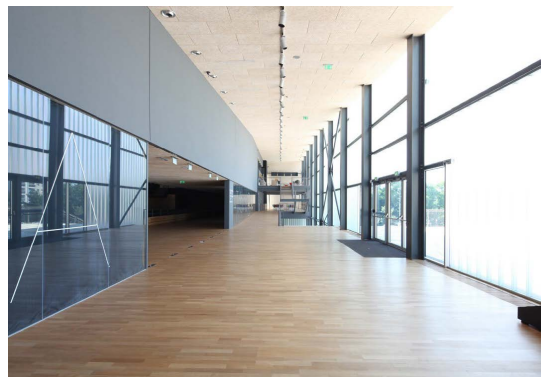
Mode de pose :

Pose collée

Mise en œuvre et type de colle (type **622 eurostar tack** ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qui implique le classement E.E1 : joints soudés à chaud sur support bois, E2 : joints soudés à chaud sur support béton, E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Nettoyage et entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.



Caractéristiques techniques

Dénomination commerciale	Sarlon primeo 33
Classement UPEC	U3 P3 E2/3 C2
Certificat QB UPEC A+	n°304-028.1
Efficacité acoustique	19 dB
Épaisseur totale	3,25 mm
Couche d'usure	0,60 mm
Masse surfacique	2 680 g/m ² (- 10 % / + 13 %)
Poinçonnement rémanent	0,10 mm
Réaction au feu	Bfl-s1 ⁽³⁾ - n°2019/180-1 (CRET)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11638)	23 - 33 - 42

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr)

(2) Linoléum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante

(3) Valable sur support A1fl ou A2fl testé en pose libre / Satisfait à la réglementation M3



U3 P3 E2/3 C2



Descriptif type



Revêtement de sol PVC acoustique U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié **QB UPEC-A+** : 19 dB en lés de 2 m classé U3 P3 E2/3 C2 type **Sarlon Primeo 33**.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,10 mm.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente de 0,60 mm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL qui facilitera l'entretien du revêtement de sol, lui évitera une métallisation pendant toute sa durée de vie et qui lui permettra d'avoir une résistance à la glissance R10.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant ⁽¹⁾).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme **Tournesol** ⁽²⁾.



Fabrication

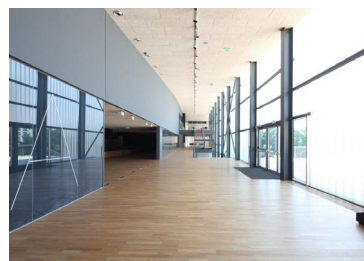
Lieu de production	Reims (France)
Notre usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et SA 8000	
Contenu recyclé en % de la masse totale du produit	0 %
Quantité d'électricité garantie d'origine renouvelable	100 %
Matières premières	Garanties sans phtalate
Conformité REACH	



Indicateur réchauffement climatique

Sarlon primeo 33 a fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie et dispose d'une **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES :

Indicateur Réchauffement climatique = **13,9 kg CO2 eq/m²** sur tout le cycle de vie du produit pour une durée de vie de 25 ans.



(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr)
 (2) Linoléum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante



Qualité de vie intérieure et bien-être

Qualité de l'air intérieur : conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français



Emissions de TVOC à 28 jrs : < 50 µg/m³

Réduction du bruit d'impact : 19 dB

LRV jusqu'à 53 %



Recyclage

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme Tournesol ⁽²⁾.